



nouveaux sites susceptibles d'accueillir les matériaux d'excavation et déblais non pollués. Considérant que ces nouveaux sites sont nécessaires pour répondre à une demande, la CVCI adhère dans son principe à l'addenda 2011 au Plan directeur des dépôts d'excavation et de matériaux. A l'instar de ce qu'elle avait déclaré dans les précédentes consultations sur ce sujet, elle considère que cet addenda doit être accepté. Il permettra aux entrepreneurs d'évacuer les déblais de chantier à proximité du lieu de construction sans devoir obligatoirement se déplacer trop loin. Considérant que ceci constitue un avantage pour les entreprises et que de surcroît il n'est ici question que de déchets sains, la CVCI adhère dans son principe à la création des nouveaux sites d'excavation.

Toutefois, la CVCI ne se prononce pas sur la qualité des endroits choisis, laissant aux spécialistes techniques le soin d'opérer ces choix. Il faut souligner que les nouveaux volumes qui ont été identifiés ne sont pas immédiatement disponibles puisqu'ils devront encore être l'objet d'études techniques et environnementales approfondies avant d'être mis à l'enquête publique pour recevoir les autorisations d'exploiter.

La CVCI est en conclusion d'accord avec l'addenda 2011 au Plan directeur des dépôts d'excavation et de matériaux mais ne se prononce pas sur la qualité des endroits choisis, en considérant que cette question relève de spécialistes techniques auxquels elle se réfère.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Lydia Masméjan  
Responsable de projets



Service des eaux, sols, et assainissement  
Sols carrières et déchets  
Rue du Valentin 10  
1014 Lausanne

Lausanne, le 12 janvier 2012  
U:\1p\politique\_economique\consultations\2011\POL1161b.docx  
LMA/naf

***Addenda 2011 au Plan directeur des dépôts d'excavation et de matériaux (PPDEM, 1997)***

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier du 14 décembre dernier, relatif au dossier mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Récemment, le Conseil d'Etat a déjà proposé un addenda 2011 au plan directeur des dépôts d'excavation et de matériaux (PPDEM 1997) pour l'ouverture de sites destinés à recevoir les matériaux d'excavation et déblais de chantier. La CVCI a accepté cet addenda, par réponse du 20 décembre 2011. Ce nouvel addenda propose un site supplémentaire qui pourrait s'ajouter à ceux récemment proposés.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées dans notre précédente réponse, la CVCI est également d'accord pour ce site supplémentaire dont le canton a grandement besoin.

La CVCI ne se prononce toutefois pas sur l'adéquation de l'endroit, qui relève de considérations techniques.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Lydia Masméjan  
Responsable de projets